

Commission de Suivi de Site (CSS) **Antibes**

Réunion du 17 novembre 2023 - Compte-Rendu -

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET/OU SUPPLÉANTS

COLLÈGE « ADMINISTRATIONS »

| GENEY Jean-Claude | Sous-préfecture de Grasse | Présent |
|----------------------------------|---------------------------|----------|
| BRUNO Elisabeth | Sous-préfecture de Grasse | Présente |
| CHEVILLON Amandine PEGON Mathieu | DREAL | Présents |
| | ARS 06 | |
| PARZYS Gilles | DDPP | Présent |

COLLÈGE « COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »

Titulaires

| EL JAZOULI Hassan | Commune d'Antibes | Présent |
|--------------------|--|------------|
| NASICA Sophie | Conseil départemental | |
| MELE Eric | Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis | |
| FONCK Christophe | Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis | |
| LEONETTI Jean | Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis | |
| ULIVERI Christophe | Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins | Représenté |

Suppléants

| MURATORE Michèle | Commune d'Antibes | Présente |
|--------------------|--|----------|
| LOPINTO Guy | Communauté d'agglomération Cannes Pays de Lérins | Présent |
| GENTE Jacques | Conseil départemental | |
| DERMIT Jean Pierre | Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis | |
| TOSSAN Georges | Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis | |
| GENTE Jacques | Communauté d'agglomération de Sophia Antipolis | |

COLLÈGE « RIVERAINS OU ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT »

Titulaires

| BABAULT Manuel | CADIS | Présent |
|----------------------|---|---------|
| BIHL Franck | GADSECA | Présent |
| JUNCKEL Alain | DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ANTIBES OUEST GOLF JUAN | |
| MASS-BREZZO Paulette | Association défense de l'environnement des Semboules | |

Suppléants

| HACHE Corentin | CADIS | Présent |
|--------------------|--|---------|
| BODINO Isabelle | DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ANTIBES OUEST GOLF JUAN | |
| LECLAIR Francoise | Association défense de l'environnement des | |
| - Lorant Françoise | Semboules | |

COLLÈGE « EXPLOITANTS »

Titulaires

| PEYROUTET Gilles | VALOMED | Présent |
|------------------|----------|------------|
| MONTOROI Elodie | VALOMED | Présente |
| FOURNIER Céline | VALOMED | Présente |
| LEONETTI Jean | UNIVALOM | Représenté |
| | UNIVALOM | портобото |



| ROTINI Kristyna | VALONED | *** | |
|-----------------|------------|-----|-----|
| : | : VALUMEI/ | | - 5 |
| | | | : |
| | | | |

Suppléant

| EL INTOLLIA | INIVALOM | |
|--------------------|---|-------------|
| EL JAZOULI Hassan | ONIVALOM | : Drocont : |
| DELMOTTE Emmanuel | UNIVALOM | |
| PEISSELLON Olivier | VALOMED | |
| PAIUSCO Sacha | VALOMED | |
| FREGONA Gautier | VALOMED | |
| DE COONGHE Yannick | VALOMED | |
| | *************************************** | |

COLLÈGE « SALARIÉS »

Titulaire

| TODEK Mai 1011 | UNIVALOM |
|------------------------|------------------|
| Treciocci ii Delliai u | VALOMED Présente |
| Suppléant | FIESEIL |
| LAFAY Carole | UNIVALOM |
| LIPRANDI Christophe | VALOMED |

Secrétariat

| JEAUNEAU Nicolas | CYPRES | : | D / |
|------------------|--------|---|-----|
| JEAUNEAU NICOIAS | | : | D / |

Pers. qualifiés

| DEBRIMAND - | |
|--|--------------|
| PERRIMOND Denis Association Région Verte | · |
| | Duánant |
| Transcription Verte | Present |
| | ; iloudile ; |

AUTRES PRÉSENTS NON DÉSIGNÉS

COLLÈGE « EXPLOITANT »

| | UNIVALOM | |
|-------------------------|----------|----------|
| | UNIVALOM | |
| i i o L L Ci i di locce | VALOMED | Présente |

La réunion débute à 9H30.

QUORUM

Quorum : 11 (la moitié des voix délibératives)

Majorité : 14 (deux-tiers des présents ou représentés)

NOMBRE DE PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

| COLLÈGE ÉTAT: 3 VOIX / MEMBRE | | | |
|---|------------|-----------------------|-------------|
| | 3 PRESENTS | O POUVOIR / 4 MEMBRES | 9 voix /12 |
| COLLÈGE COLLECTIVITÉS : 2 VOIX / MEMBRE | 2 PRÉSENTS | O POUVOIR / 6 MEMBRES | 4 voix /12 |
| COLLÈGE EXPLOITANT: 2 VOIX / MEMBRE | 4 PRÉSENTS | 1 POUVOIR / 6 MEMBRES | 10 voix /12 |
| COLLÈGE ASSOCIATIONS: 3 VOIX / MEMBRE | | O POUVOIR / 4 MEMBRES | 6 VOIX /12 |
| COLLÈGE SALARIÉS: 6 VOIX / MEMBRE | | O POUVOIR / 2 MEMBRES | 12 VOIX /12 |

TOTAL: 13 PRÉSENTS - 1 REPRÉSENTÉ (SOIT 41 VOIX) SUR 22 MEMBRES (60 VOIX) : LA COMMISSION DE SUIVI DE SITE PEUT DÉLIBÉRER VALABLEMENT.



Monsieur Geney, ouvre la CSS par une pensée pour Mme Blandine Ackermann, représentant la *GADSECA* (Groupement d'Associations de Défense de l'Environnement et des Sites de la Cote d'Azur) au sein de la CSS, et décédée en septembre.

Monsieur Geney présente l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE CSS

Le compte-rendu de la CSS du 18 janvier 2023 est soumis au vote il n'y a pas d'opposition, pas d'abstention.

Résolution:

La Commission adopte le projet de compte-rendu de la CSS du 7 janvier 2022.

CONTRE: 0

ABSTENTION: 0

POUR: 41

Mme Muratore demande que les suppléants soient également destinataires des courriers d'invitation de la CSS. Cette demande est approuvée par M. Geney.

MODIFICATION DES MEMBRES

Une demande est formulée par messieurs Hache et Babault afin que M. Hache prenne la place de titulaire et que M. Babault devienne suppléant.

M. Geney précise qu'il souhaite que la CSS soit un lieu d'échange, d'écoute et de parole. Le président n'a pas vocation à alourdir le dispositif, à ce titre cette demande de modification est approuvée.

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2022 PAR MADAME FOURNIER

Quelques précisions :

Pages 3/4: Nous avons reçu environ 153.000 tonnes de déchets en 2022, 152.000 tonnes ont été traitées en incinération et 1.222 tonnes ont été détournées lors d'arrêts techniques.

Nous avons connu 10 détections de radioactivité, toutes liées à des traitements médicaux. Les déchets en question ont été isolés sur site puis incinérés après décroissance.

Page 6 : De janvier à mars la charge de l'usine a diminué, cette tendance est retrouvée sur la France entière. De fait, le site n'a pas tourné à sa pleine capacité.

Page 8: Tous les mâchefers sont traités à Fos-sur-Mer, ils sont in fine utilisés en technique routière après déferraillage.

Page 10: 100% des eaux du site sont réintégrées dans le processus, il n'y a aucun rejet à la nature. Les eaux pluviales sont également réintégrées via le bassin d'orage.

Page 11: 69.4 MWh ont été produits par l'unité de valorisation énergétique, dont 80% ont été injectés sur le réseau Enedis.

<u>Monsieur Perrimont</u>: Avez-vous identifié les origines des déchets médicaux radioactifs ? Il faut absolument en rechercher l'origine et en condamner les auteurs.

<u>Monsieur Pegon</u>: Il est très compliqué de remonter à la source de ces déchets issus du milieu médical. Il s'agit la plupart du temps de déchets souillés à domicile après une courte visite à l'hôpital. Aujourd'hui on ne reste que très peu de temps à l'hôpital.

Monsieur Hache: A combien sonne le portique?

<u>Madame Fournier</u>: Le portique sonne à 1.5 fois le bruit de fond, c'est relativement bas. Quand la détection de déchets radioactifs s'effectue plusieurs fois sur la même collecte on peut



éventuellement remonter à un hôpital ou un ehpad, mais sinon c'est très compliqué. Il s'agit ici de déchets très diffus.

Monsieur Babault : Il s'agit donc le plus souvent de problèmes liés aux particuliers ?

Monsieur Pegon: Oui exactement.

<u>Monsieur Peyroutet</u> : On ne réceptionne pas de déchets hospitaliers sur le site. Dans le cas présent nous n'avons identifié aucune source.

Monsieur Geney: On note aussi l'augmentation de l'hospitalisation à domicile.

<u>Monsieur Perrimont</u>: A quoi sont dues les casses relatives aux ruptures de barreaux ? S'agit-il des bouteilles en verre ?

<u>Madame Fournier</u>: Ces casses sont dues aux cartouches de protoxyde d'azote qui nous pose de plus en plus de soucis, c'est en forte augmentation.

Page 14 - Dioxines : On note 1.2 et 1.3 % d'indisponibilité des analyseurs, largement en dessous du seuil de 15% d'indisponibilité indiqué par la norme en vigueur.

Une cartouche a été supérieure à 0.1 ng/Nm³ en avril qui correspond à une phase avec 2 arrêts (arrêt programmé + casse) et un démarrage. Lors de ce cumul épisodique, la combustion a de fait été moins efficiente que lors d'un fonctionnement continu.

Le contrôle externe réalisé en mai est conforme.

<u>Monsieur Babault</u> : Nous avions souhaité être en avance sur la norme avec un seuil à 0.051 ng/Nm³, où en sommes-nous ?

<u>Madame Fournier</u>: Nous devons d'ores et déjà 0.05 ng/Nm³ à Univalom alors que la norme est de 0.1 ng/Nm³. La nouvelle norme sera de 0.08 ng/Nm³.

Monsieur Hache: Norme qui n'a pas évoluée depuis 30 ans.

Monsieur Geney : Certes, mais nous ne faisons pas la norme, nous ne pouvons que contrôler que le site respecte les normes en vigueur. Cela n'empêche pas cependant d'être ambitieux.

 $\frac{\textit{Monsieur Bihl}}{\textit{an ?}}: \textit{En général ces incidents se produisent lors des arrêts, combien en faites-vous par}$

Madame Montoroi : Il y a 2 arrêts prévus par an, mais ce type d'incident reste exceptionnel.

<u>Monsieur Babault</u>: On aimerait en tant que riverains avoir plus de certitudes. La commune d'Antibes nous a donné une autorisation pour réaliser des jardins partagés qui sont positionnés sous les effluents de l'usine. Nous avons besoin de nouvelles analyses pour l'aire de jeux pour enfant construite sur l'ancienne décharge (non dépolluée).

Monsieur Geney: Lors de l'installation d'un nouvel équipement il est réalisé une analyse des risques. Malheureusement le foncier est plutôt rare dans les Alpes-Maritimes, il est difficile de ne choisir que des sites sans passé industriel. Le choix des implantations se fait également selon les connaissances scientifiques actuelles.

Monsieur Hache: Nous avons noté un écart de 137 tonnes entre les tonnages reçus et les tonnages incinérés/déportés, pourquoi? Un écart était également présent dans les chiffres de 2021.

<u>Madame Fournier</u>: Il peut s'agit du cumul des arrondis, nous sommes en milliers de kilos dans les tableaux alors que les chiffres sont représentés en tonnes. Nous allons regarder cela et vous fournir une réponse.

Réponse : l'écart entre le tonnage réceptionné et le tonnage traité est lié au stock en fosse de réception.

<u>Monsieur Bihl</u>: Pourquoi la part des apports des communes extérieures est variable selon les années?

Monsieur Peyroutet : Tout dépend de notre résiduel de capacité. Si nous avons encore de la marge, nous acceptons des déchets de communes extérieures ou des déchets des activités économiques. Quand nous sommes à saturation nous refusons ces déchets. L'objectif est



d'optimiser à la fois la gestion des déchets sur le département et l'exploitation de l'usine avec la production d'électricité.

<u>Monsieur Babault</u>: Si dans les années prochaines le tri s'améliore et que la quantité de déchets incinérés diminue, aui paiera la différence de tonnage ?

Monsieur Geney: Les installations liées aux déchets sont en nombre inférieur par rapport à il y a quelques années. En cas de baisse des tonnages, l'objectif est de supprimer des installations vieillissantes au lieu de les remplacer. Une sous-exploitation est plus nocive pour l'environnement qu'une utilisation à pleine charge (trop de Stop&Go).

Monsieur Perrimont: Il y a un effort de communication à faire pour augmenter la qualité du tri. Madame Muratore: Je demande depuis plusieurs années que l'on fasse une information sur ce que devient le déchet après son départ à la poubelle. Il faut faire de la pub pour développer l'économie circulaire autour du déchet.

<u>Monsieur Bihl</u>: Est-ce-que la généralisation du compostage annoncée début 2024 a été évoluée quant à l'évolution du tonnage de déchets ?

<u>Madame Kober</u>: La campagne de communication d'Univalom sur le compostage doit commencer en décembre.

<u>Monsieur El Jazouli</u> : La mise en place des composteurs est en cours depuis plusieurs années sur le territoire.

<u>Madame Montoroi</u>: L'incidence se fera progressivement et nous nous adapterons.

Monsieur Peyroutet : On s'adapte déjà depuis des années, on note déjà une meilleure qualité du tri et une baisse du tonnage.

<u>Madame Muratore</u>: La diminution du bio-déchet devra-t-elle se compenser par l'ajout d'eau? <u>Madame Montoroi</u>: Cette baisse est de fait compensé par la diminution du plastique dans la poubelle grâce à l'amélioration du tri.

Partie PSE (Plan de Surveillance de l'Environnement) présentée par Madame Noël

Page 30 : Deux points de mesure ont été ajoutés en zones d'effets max et secondaire suite à la dernière CSS.

Monsieur Hache : Comment les emplacements des points de mesure ont-ils été choisis ?

<u>Madame Noël</u>: Ils sont choisis en fonction d'un modèle de dispersion tenant notamment compte du vent, de la météo, du relief, etc.

<u>Monsieur Hache</u>: Le modèle tient-il compte des caractéristiques de chaque substance, notamment en termes de poids, pouvant évoluer sur la dispersion ?

<u>Madame Noël</u>: Oui en effet, la dispersion est différente pour chaque substance, un modèle de dispersion est réalisé pour chacune d'entre elles et le choix final se fait en tenant compte de l'ensemble des substances.

<u>Monsieur Bihl</u>: Quels sont les éléments pris en compte dans le modèle ? Pouvez-vous nous dire quel est le modèle utilisé ?

Monsieur Geney: Je propose que ces informations soient intégrées au compte-rendu.



6. Modélisation aérodispersive

6.1 Présentation du modèle de dispersion

Tauw France a réalisé la modélisation aérodispersive des émissions atmosphériques en provenance de la zone d'exploitation du site grâce au logiciel ISC AERMOD.

Il s'agit d'une interface utilisant des codes de calculs développés par l'US EPA (ISCST3, AERMOD et ISC PRIME), éprouvés de par le monde pour leur fiabilité et leur capacité en terme de simulation aérodispersive à but de calage et/ou à but prédictif pour les éléments gazeux ou les poussières issus de sources ponctuelles (cheminées d'usine ou de particuliers, chauffages urbains, centrales thermiques, etc.) ou surfaciques (incendies-fumées, émanations de biogaz de décharge, etc.), au niveau du sol ou en hauteur.

Ces codes de calculs ont été développés par l'US EPA (ministère de l'environnement américain). Cet organisme est dans de nombreux domaines de l'environnement une référence en la matière.

Par ailleurs, ce modèle est présenté dans les premiers modèles de référence du « guide méthodologique sur l'évaluation des risques sanitaires liés aux substances chimiques dans l'étude d'impact des ICPE » (INERIS version projet 3.0 de novembre 2001).

6.2 Hypothèses de travail

6.2.1 Données introduites dans le modèle

Pour réaliser une modélisation de la dispersion des rejets atmosphériques, un certain nombre de données est nécessaire :

- Certaines sont connues avec précision et seront introduites dans le logiciel sans modification (données de type A dans le tableau suivant)
- D'autres sont connues avec une relative précision mais par précaution, ces données sont modifiées pour aboutir à des résultats plus élevés. Dans la suite du texte, cette approche sera intitulée principe de prudence (données de type B dans le tableau sulvant). Ce principe de prudence est utilisé dans le guide méthodologique que nous avons cité plus haut.
- Enfin, d'autres données sont très difficiles à apprécier et par conséquent, le principe du cas le plus défavorable sera retenu en introduisant plusieurs valeurs dans le modèle et en ne retenant que celles qui conduisent aux résultats les plus élevés (données de type C dans le tableau suivant).



| Données | Туре | | |
|--|---|---------------------------|------------------------|
| TO 200 20 3 A 3 A 4 A 4 A 4 A 4 A 4 A 4 A 4 A 4 A | A | В | С |
| Données météorologiques | Х | | *** ** ** ** ** |
| Topographie aux alentours du site | . X | | |
| Choix des récepteurs (ou des cibles) pour le calcul des concentrations et dépôts | . X | the date below on species | |
| fauteur des récepteurs | | X | |
| Durée d'émission réelle des sources de polluants | energenera na garancasirdo parascair se que gerque)gladjuna a | X | 1 00°46 10 30°1 |
| lux des polluants rejetés à l'atmosphère pour chacune des sources estimées | | | X |
| Masse volumique des particules rejetées à l'atmosphère | | | Х |
| Diarmètre aérodynamique des particules rejetées à l'atmosphère | | - | Х |

<u>Monsieur Bihl</u>: Il y a un problème de sensibilité de la mesure car les jauges Owen ne sont pas capables de détecter la dioxine. Seuls 5 mesures sont valables sur le lot, les autres sont en dessous de la limite de quantification.

<u>Madame Montoroi</u>: C'est justement très positif car cela signifie que les résultats sont très majoritairement en dessous des limites de détection.

Monsieur Geney: L'objectif est ici de voir l'impact de l'usine, pas de mesurer la qualité de l'air. Madame Montoroi: Les points de collecte sont placés dans les zones les plus défavorables et nous sommes rassurés de voir que l'effet n'est pas mesurable!

Monsieur Bihl: L'usine pollue, on le sait et il n'est pas normal de ne rien retrouver!

Monsieur Geney: Je suis étonné de voir que certains préféreraient qu'il y ait des polluants mesurés. L'objectif n'est pas de savoir si l'air est pollué ou pas, mais de voir l'apport de l'usine dans cette pollution. Et le cas échéant il faut savoir si cet apport est supérieur ou non aux normes.

<u>Madame Chevillon</u>: Nous pouvons prévoir un contrôle l'année prochaine sur l'analyse environnementale afin de vérifier que le plan de surveillance mis en œuvre permet bien de mesurer avec fidélité les effets du site.

Monsieur Geney : Les résultats de ce contrôle seront présentés lors de la prochaine CSS.

Monsieur Peyroutet : Organisons un point parallèlement à la CSS sans attendre ce timing, nous pouvons vous présenter le PSE plus en détails.

<u>Monsieur Bihl</u>: En tant que riverains on s'inquiète de ne rien voir sur les contrôles car on se demande si on regarde au bon endroit.

<u>Monsieur Peyroutet</u>: Nous avons des salariés 24h/24 sur le site, notre priorité est qu'ils soient tous en bonne santé.

<u>Madame Muratore</u>: Peut-ont ajouter les seuils limites sur les tableaux afin qu'ils soient plus faciles à interpréter pour les néophytes?

<u>Madame Chevillon</u>: Il y a des valeurs limites à respecter à l'émission mais pas dans l'environnement. Il y a cependant des valeurs de référence dans l'environnement.

<u>Monsieur Geney</u>: Rajoutons les seuils et valeurs de référence sur les tableaux pour avoir des points de comparaison.

Présentation de la DREAL (Monsieur Pegon)



Le site est prioritaire et fait l'objet d'une inspection annuelle par les services de la DREAL. Le contrôle ne porte donc pas sur l'ensemble des prescriptions des arrêtés préfectoraux ou ministériels en vigueur sur le site mais sur un échantillonnage.

L'inspection réalisée le 30/09/2022 a donc porté sur les nuisances sonores, la protection contre la foudre, les déchets produits par l'exploitation ainsi que les déchets entrants (action nationale). Deux constats susceptibles de suites administratives ont été réalisés et ont été réglés par l'exploitant dans le cadre du contradictoire.

Le prochain contrôle sera réalisé la semaine prochaine, le jeudi 23 novembre 2023, et deux contrôles seront réalisés en 2024, avec notamment une inspection ayant pour thème le suivi et la mise en place du PSE par l'exploitant.

Questions diverses

<u>Monsieur Picciocchi</u>: Quid de la sensibilisation par rapport aux cartouches de protoxyde d'azote? Dans nos fours les impacts sont particulièrement violents.

<u>Madame Kober</u>: Une campagne de communication va être réalisée sur le protoxyde d'azote. Nous allons également faire des caractérisations sur les mâchefers afin de savoir combien il y a de verre.

Monsieur Bihl: Qu'en est-il du réseau de chaleur?

Monsieur Tremblay : Il y aura dans le futur cahier des charges la création d'un réseau de chaleur. Cela apparaitra dans le renouvellement de la concession.

<u>Monsieur Hache</u>: Comment est réalisée la maintenance pour prévenir les pannes?

<u>Madame Fournier</u>: Nous avons un plan de maintenance avec une périodicité donnée par le constructeur afin de cadrer et de programmer les interventions de maintenance préventive. Une information est faite par Univalom pour vous informer des arrêts programmés.

Monsieur Babault: Plusieurs retards et manquements ont été constatées sur le site, afin de permettre une meilleure publication des informations, nous souhaiterions que les données soient automatisées afin d'être diffusées sans risques de perturbation/retards dû à la saisie manuelle actuellement employée. Bien que ces données ne soient pas obligatoires, elles constituent un très bon moyen de surveillance du site qui rassure les riverains de par son accessibilité à tous. Une saisie automatique pourrait également libérer le personnel de l'UVE d'une tâche supplémentaire. Nous précisons qu'à chacune de nos relances à ce sujet, UNIVALOM a toujours répondu avec réactivité et professionnalisme (en nous envoyant les publications manquantes notamment), cette demande a simplement pour but de faire gagner du temps à l'ensemble des intervenants.

<u>Monsieur Tremblay</u>: Sur les manquements il est vrai que certains jours l'information n'est pas mise en ligne car il s'agit d'une entrée manuelle.

<u>Monsieur Peyroutet</u>: L'extraction automatique pour mise en ligne ne sera pas possible à partir de notre serveur pour des questions de sécurité.

<u>Madame Kober</u>: Notre site ne permet pas non plus de mettre à jour ces données de manière automatisée.

Monsieur Bihl: Comme nous l'avions évoqué en préambule de la dernière réunion de la CSS, nous souhaiterions en tant que représentant des riverains, améliorer notre technicité et ce afin d'être plus à même de participer aux échanges de manière constructive. Cette technicité passe notamment par la connaissance de certaines normes qui nous sont malheureusement à l'heure actuelle inaccessibles dans notre rôle de riverains. L'article 15 du règlement intérieur ouvre le droit au défraiement de ces normes.



<u>Madame Fournier</u>: Cela sera compliqué puisque la norme est individuelle et non partageable, on ne peut pas exporter de document depuis le site internet. On ne peut donc pas la payer et vous la partager.

Monsieur Hache: L'annexe sur la surveillance des eaux souterraines manque d'informations pertinentes (aucune localisation des piézomètres sur une carte, pas de cartographie des nappes phréatiques, on ne sait pas si ce sont des nappes phréatiques captives ou libres, aucune information sur les valeurs limites, manque d'information sur la géologie des sols, etc..). Nous demandons une amélioration de cette annexe, à l'instar de la bioaccumulation et des jauges Owen, un bureau d'études pourrait être mandaté pour rédiger un rapport technique en recoupant les données issues des échantillons et surtout formuler une interprétation sur les résultats obtenus (que nous n'avons pas à aujourd'hui dans les documents constituant l'annexe).

Madame Fournier: Il y a un piézomètre en amont du site, deux sur site et un en aval. Nous sommes d'accord pour améliorer la présentation de l'annexe sur le rendu des résultats. Néanmoins, il n'y a pas de VLE pour ce type de valeurs.

Monsieur Geney demande à recaler le planning de la CSS par rapport à l'année présentée.

<u>Madame Montoroi</u>: Le 31 mars nous avons compilé l'ensemble des données La CSS est donc organisable à partir du 1^{er} avril. Cependant, au mois d'avril il y a l'arrêt technique de l'usine sur 3 semaines, il est préférable de planifier entre mai et juin.

<u>Monsieur Geney</u>: Il faudrait donc faire la CSS 2024 en avril ou juin 2024 (pas au mois de mai).

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés, la CSS se termine à 12h20.

Le Président de la CSS,

Jean-Claude GENEY Sous-Préfet de Grasse

CSS Bilan 2022

Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes Le 17 novembre 2023



01

Gestion des déchets entrants et données de fonctionnement 02

Bilan des sous produits et réactifs 03

Gestion des effluents aqueux

04

Valorisation énergétique

05

Surveillance des rejets atmosphériques 06

Parties intéressées

07

Evènements notables / perspectives

80

Plan de Surveillance de l'Environnement

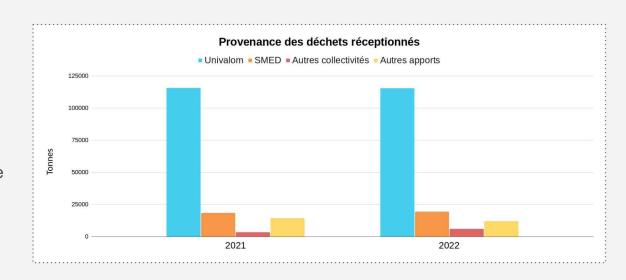
GESTION DES DÉCHETS ENTRANTS TONNAGES RÉCEPTIONNÉS et PROVENANCE

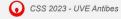
2022

153 039 tonnes réceptionnées

92% déchets ménagers des collectivités 8% déchets d'activité économique

14 destructions de déchets non conventionnels





GESTION DES DÉCHETS ENTRANTS TONNAGES TRAITÉS

2022

151 954 tonnes incinérées

1 222 tonnes d'UNIVALOM détournées

1007 vers UIOM Nice (06) 215 vers ISDND Bagnols-en-forêt (83)

10 détections de radioactivité gérées par la Protection Civile puis la CMIR

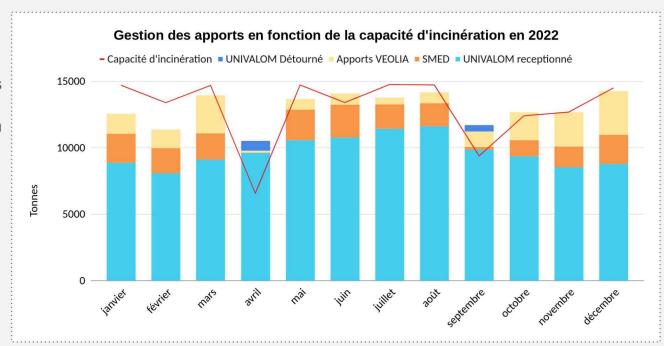
Toutes causées par des radioéléments issus de traitement médicaux (Tc 99, I 131 et Lu 177)

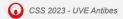


GESTION DES DÉCHETS ENTRANTS GESTION DES APPORTS

Sous capacité de janvier à mars

Gestion de fosse en anticipation des arrêts techniques programmés



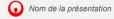


DONNÉES DE FONCTIONNEMENT DÉBITS ET DISPONIBILITÉ

La moyenne horaire d'incinération et la moyenne horaire de production de vapeur ont baissé entre 2021 et 2022 malgré un temps de fonctionnement plus élevé

- -> baisse de charge de janvier à mars
- -> baisse de la production des déchets ménagers à isopérimètre

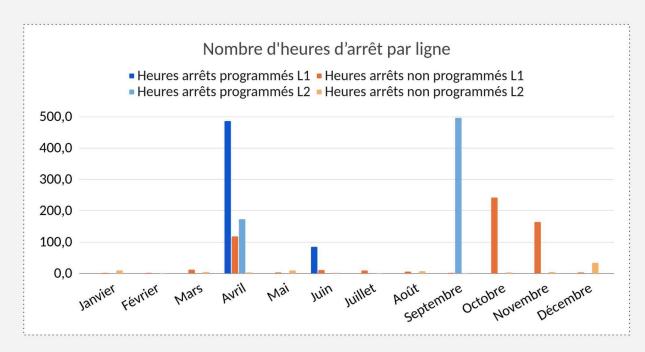
| cumul des 2 Lignes | 2021 | 2022 |
|--|-----------|-----------|
| Tonnages incinérés | 152 179 T | 151 954 T |
| Temps de fonctionnement | 15 363 h | 15 607 h |
| Moyenne horaire d'incinération | 9,9 T/h | 9,7 T/h |
| Moyenne horaire de production de vapeur des chaudières | 27,1 T/h | 26,7 T/h |
| Taux de disponibilité Nb d'heures de fonctionnement / Nb heures année civile | 88% | 89% |

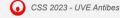


DONNÉES DE FONCTIONNEMENT SUIVI DES ARRÊTS

Deuxième semestre 2022

Deux arrêts non programmés d'une semaine pour casse barreaux de grille de combustion (probablement protoxyde d'azote)





BILAN DES SOUS-PRODUITS ET RÉACTIFS SOUS-PRODUITS

| Sous produits | 2022 |
|---------------------------------------|--------|
| Mâchefers (Kg/T de déchets incinérés) | 235,14 |
| REFIOMs (Kg/T de déchets incinérés) | 33,82 |



2022

35 730 Tonnes de Mâchefers valorisés par l'Installation de Maturation et d' Élaboration (IME) de Mat'ild à Fos sur Mer (13)

5 139 Tonnes de REFIOM traités par l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux de Bellegarde (30)



BILAN DES SOUS-PRODUITS ET RÉACTIFS RÉACTIFS POUR LE TRAITEMENT DES FUMÉES

| Réactifs | 2022 |
|---|------|
| Chaux (Kg/T de déchets incinérés) | 7,43 |
| Coke de lignite (Kg/T de déchets incinérés) | 0,88 |
| Ammoniaque (Kg/T de déchets incinérés) | 2,27 |







GESTION DES EFFLUENTS AQUEUX BILAN DES CONSOMMATIONS

usine zéro rejet, toutes les eaux industrielles produites sont injectées dans les fours

| Utilisations | 2022 |
|--|-----------|
| Quantité totale d'eau de ville consommée | 27 324 m3 |
| Quantité pour le process (appoint pour le refroidissement des mâchefers par exemple) | 14 603 m3 |
| Quantité d'eau pour la production d'eau de chaudières | 12 202 m3 |
| Quantité d'eau sanitaire | 519 m3 |
| Quantité d'eau d'arrosage | 0 m3 |
| Quantité d'eau injectée pour la régulation de température | 8 381 m3 |

Actions sécheresse / maîtrise des consommations :

- suivi d'indicateurs de consommation (ISO 14001)
- arrêt de l'arrosage des espaces verts



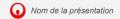
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE PRODUCTION ÉLECTRIQUE

| Valorisation électrique | 2022 |
|--|------------|
| Production | 69 414 MWh |
| Injection sur le réseau ENEDIS | 56 376 MWh |
| Autoconsommation | 13 038 MWh |
| Achat | 199 MWh |
| Performance Énergétique Qualification d'Unité de Valorisation Énergétique (Mode de traitement R1) si > à 65% | 80,7 % |



La quantité d'électricité injectée sur le réseau ENEDIS représente 81% de la production totale

L'autoconsommation d'électricité représente 98% de la consommation totale de l'usine en 2022



1 analyseur titulaire par Ligne

1 analyseur redondant pour prendre le relais en cas de défaut d'un titulaire

| Moyenne annuelle des concentrations journalières | Ligne 1 | Ligne 2 | VLE journalière (Valeur limite d'Émission) |
|--|---------|---------|--|
| HCL mg/Nm3 | 6,75 | 5,84 | 10 |
| SO2 mg/Nm3 | 1,52 | 4,50 | 20 |
| NOx mg/Nm3 | 64,93 | 67,60 | 80 |
| COT mg/Nm3 | 0,40 | 0,16 | 10 |
| Poussières mg/Nm3 | 0,31 | 0,55 | 10 |
| NH3 mg/Nm3 | 0,33 | 0,22 | 10 |
| HF mg/Nm3 | 0,05 | 0,06 | 1 |
| CO mg/Nm3 | 1,52 | 3,66 | 50 |

Compteurs d'indisponibilité des analyseurs et de dépassement des VLE (Valeur Limite d'Émission) 30 min

| Compteurs annuels | Ligne 1 | Ligne 2 | Maximum autorisé |
|---|---------|---------|------------------|
| Dépassement des VLE 1/2h (10 min pour le CO) | 2 h | 7 h | 60 h |
| Indisponibilité des analyseurs | 12 h 10 | 12 h | 60 h |

Rapport mensuel complet avec analyse de chaque dépassement transmis mensuellement à la DREAL

13

Les mesures de dioxines sont effectuées par l'analyse de prélèvements effectués en continu dans les fumées et accumulés sur des périodes de 4 semaines

| Indisponibilité des préleveurs | Ligne 1 | Ligne 2 | Maximum autorisé |
|---|---------|---------|------------------|
| Indisponibilité annuelle par rapport au temps de marche de la Ligne | 1,3 % | 1,2 % | 15 % |

Les résultats de toutes les cartouches de 2022 sont inférieurs à la VLE de 0,1 ng/Nm3 (Valeur limite d'Émission) sauf la cartouche d'avril sur la Ligne 1

14

Focus cartouche d'avril sur la Ligne 1

0,1054 ng/Nm3 > 0,1 ng/Nm3 (VLE)

Contexte particulier de prélèvement :

1

28

4,2 jours cumulé de fonctionnement sur 28 comprenant

- 1 arrêt pour maintenance annuelle,
- 1 démarrage suite à la maintenance annuelle,
- 1 arrêt sur fuite de chaudière

Régime non stabilisé sur ces phases d'arrêt et démarrage

Pas de dépassement lors du contrôle externe de début mai



SURVEILLANCE DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES CONTRÔLES EXTERNES SEMESTRIELS

| DATE | LIGNE | OBJETS DES MESURES | ORGANISME |
|---------------------------|--------|-----------------------|-----------|
| du 12 au 18 mai 2022 | 1 et 2 | Rejets tous polluants | APAVE |
| du 16 au 25 janvier 2023* | 1 et 2 | Rejets tous polluants | APAVE |

^{*}ATPNP en octobre et novembre, pas possible en décembre

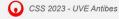
Les résultats des campagnes de surveillance externes sont **conformes** aux seuils de l'arrêté ministériel modifié du 20 septembre 2002 et de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2013.

PARTIES INTÉRESSÉES DREAL

Visite d'inspection du 30 septembre 2022 sur la réception et la production de déchets

- six constats dont deux susceptibles de faire l'objet de suites administratives,
- Le constat n°5 qui fait état d'un Véhicule Hors d'Usage (VHU) présent sur le parking.
- Le constat n°6 indique qu'une des non-conformités du précédent contrôle "foudre" n'est pas encore traitée lors de la visite d'inspection.

Les **réponses** de Valomed à ces deux constats sont **satisfaisantes**, l'Inspection des Installations Classées n'a pas proposé de suite administrative.

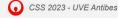


17

PARTIES INTÉRESSÉES RIVERAINS

2 plaintes ont été réceptionnées et traitées en 2022

- Le 14/01/2022 pour des nuisances sonores causées par une livraison de réactif en citerne très tôt le matin en dehors des heures d'ouverture habituelles.
- Le 24/05/2022 pour des nuisances sonores causées par une vanne mal disposée lors du démarrage complet de l'usine après arrêt technique quelques jours auparavant.

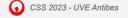


PARTIES INTÉRESSÉES VISITES



4 visites en 2022 :

- Des membres de la Commission Environnement de la Ville d'Antibes,
- Le Président et la Directrice du SMIDEV,
- Elus et personnel d'UNIVALOM,
- École des Mines de Paris.



PARTIES INTÉRESSÉES UNIVALOM



Réunion mensuelle entre UNIVALOM et VALOMED (suivi du contrat PPP)

Un rapport mensuel d'activité est transmis à UNIVALOM,

4 audits menés par UNIVALOM en 2022 : les thèmes abordés vont de la surveillance environnementale au suivi de maintenance des installations.

PARTIES INTÉRESSÉES TRIPLE CERTIFICATION ISO

- ISO 9 001 : Management de la qualité

- ISO 14 001 : Management environnemental

- ISO 50 001 : Management de l'énergie









EVÈNEMENTS NOTABLES 2022

Au delà des révisions classiques (mécanique de four, béton réfractaire, nettoyage chaudière, ...)

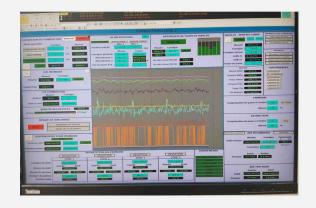
Ligne 1:

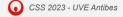
- la **tête du Four** a été remplacée
- Dépose et révision en atelier du variateur d'air primaire de combustion

Ligne 2:

optimisation de la régulation de combustion de la Ligne 2







EVÈNEMENTS NOTABLES 2022

Communs:

Remplacement du stator de l'alternateur

Conversion des brûleurs de maintien en température du fuel domestique au gaz

Remplacement de la chaîne de l'élévateur à godets









CSS 2023 - UVE Antibes

A VENIR 2023 - 2024

Poursuite de la problématique protoxyde d'azote

plusieurs arrêts non programmés sur période estivale (mai à septembre)

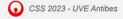
Évolutions réglementaires - travaux de mise en conformité BREFs incinération - déc 2023

l'UVE est impactée par 5 des 37 "Meilleures Techniques Disponibles" imposées

3 grands chantiers :

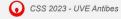
- Installation d'analyseurs en continu du mercure,
- Augmentation de la capacité de stockage et d'injection de la chaux
- Comptage des conditions d'exploitation autres que normales

Diverses analyses en complément des existantes notamment sur les rejets atmosphériques



PLAN DE SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Présentation par Charlotte Noël



CSS 2023

Unité de Valorisation Énergétique d'Antibes 17 Novembre 2023





Plan de Surveillance Environnementale -2022

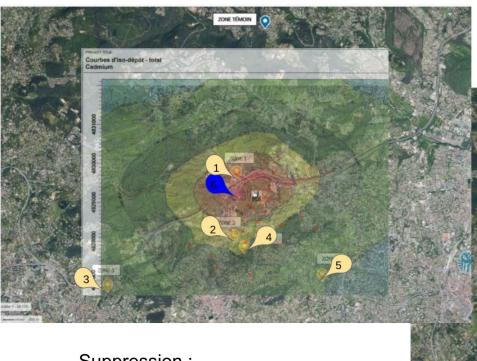
Valomed CSS - Novembre 2023

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

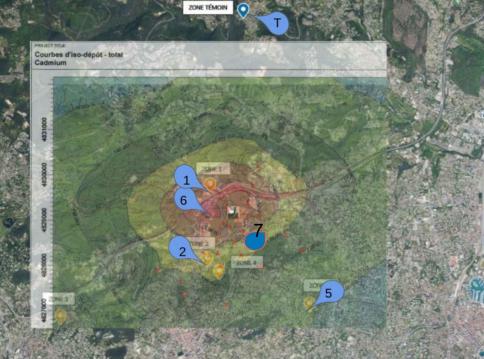
Contexte

- Campagne annuelle de jauges Owen (2x1mois) depuis 2022
- Campagne de biosurveillance sur les aiguilles de pin, accumulateurs de polluants atmosphériques avec l'ajout du suivi des métaux depuis 2022
- Nouveaux points 6 en zone d'effet max et 7 en zone d'effet secondaire
- Campagnes menées par les bureaux d'études Kali'air et Evinerude

Positionnement des points de suivi



Suppression : du point 4 (très proche du 2) du point 3 = témoin urbain, idem point 5 => Ajout du point 6 en zone d'effet max et ajout du point 7 en zone d'effet secondaire





Suivi sur les jauges Owen

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

Suivi des retombées par jauges Owen

- Composés analysés : 11 métaux (Sb,As,Cd,Cr,Sn,Mn,Ni,Pb,Se, Pt,Hg) + Dioxines/Furanes
- Périodes de campagne :
 - > du 25 mai au 23 juin 2022
 - du 13 octobre au 10 novembre 2022
 - La jauge 6 n'a pas été exposée 1 mois (10j), car installée après les autres dans l'attente d'obtenir les accords, les résultats sont non exploitables



Localisation des jauges 2022



Figure 7 : Carte satellite des zones de prélèvements autour du site

Valeurs de référence des jauges Owen

Tableau 5 : Niveaux repères des dépôts atmosphériques totaux de PCDD/F établis par le BRGM (2012)

| Typologie | Dépôts atmosphériques totaux en PCDD/F (en pg TEQ _{OMS 2005} /m²/j) valeurs guides BRGM publiées en 2012 |
|---|---|
| Bruit de fond urbain et industriel | 0 - 5 |
| Environnement impacté par des activités anthropiques | 5 - 16 |
| Proximité d'une source | > 16 |

Tableau 10 : Niveaux de référence de retombées pour certains métaux proposés par l'INERIS

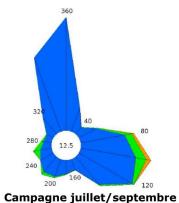
| Concentrations moyennes en métaux attendues (µg/m²/j) | | | | | | | | | |
|---|------|-----|------|----|------|-----|------|-----|-----|
| Zone | As | Cd | Cr | Cu | Hg | Mn | Ni | Pb | Zn |
| Bruit de fond rural | 0,91 | 0,4 | 2,5 | 11 | 0,13 | 43 | 3,2 | 7 | 153 |
| Bruit de fond urbain | 1,33 | 0,5 | 4,6 | 21 | 0,12 | 55 | 4,0 | 20 | 119 |
| Zone impactée située entre 500 m et 1000 m de l'incinérateur | 0,98 | 0,3 | 2,1 | 31 | 0,38 | 35 | 5,0 | 5 | 77 |
| Zone impactée située entre 100 m et 500 m de l'incinérateur | 1,41 | 0,3 | 2,8 | 40 | 0,32 | 32 | 3,2 | 11 | 125 |
| Zone impactée située à moins de 100 m de l'incinérateur | 2,76 | 2,8 | 29,5 | 23 | 0,2 | 291 | 25,9 | 217 | 92 |

Valeurs de référence des jauges Owen

Tableau 8 : Moyenne de dépôt autorisée en Allemagne (TA LUFT, 2002) pour certains métaux lourds

| Composé | Moyenne TA LUFT 2002 μg/m²/j |
|---------|------------------------------|
| Mercure | 1 |
| Nickel | 15 |
| Arsenic | 4 |
| Plomb | 100 |
| Cadmium | 2 |

Conditions météorologiques de la campagne jauges Owen



2020

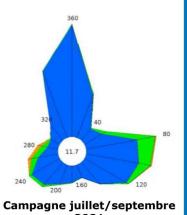
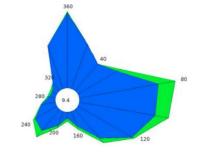


Tableau 22 : Secteurs des vents principaux observés au cours de la campagne de mesure

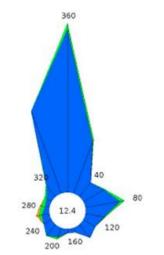
| | Période du 25 mai au 23 juin 2022 | | |
|-------------------|---|--|--|
| Vents dominants | Secteur Nord-Est/Est/Sud-Est (60° à 140°) soit 44,6 % des observations | | |
| Vents secondaires | Secteur Nord (340° à 40°) soit 26,4 % des observations Secteur Sud-Ouest (220° à 240°) soit 8,2 % des observations | | |







| | Période du 13 octobre au 10 novembre 2022 |
|-------------------|---|
| Vents dominants | Secteur Nord-Ouest/Nord/Nord-Est (340° à 20°) soit 51,4 % des observations |
| Vents secondaires | Secteur Est (60° à 80°) soit 10,5 % des observations |

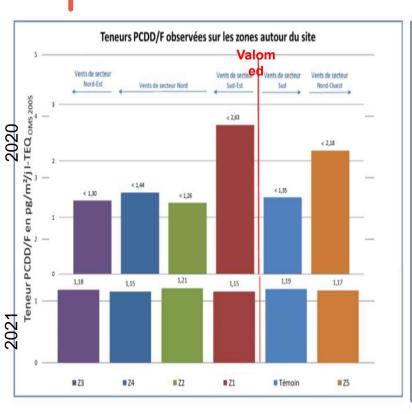


Conditions météorologiques de la campagne jauges Owen

| Point | Distanc des e à vents I'UVE influença | % d'obse | | tous vents co de de mesur | Typologie du point (mai-juin) | Typologie du point (oct-nov) | | |
|----------------|---------------------------------------|--------------------|--------|------------------------------|----------------------------------|---------------------------------|------------------|------------------|
| | (m) | nt le point (°) | 2020 | 2021 | 2022 (mai-juin) | 2022 (oct-nov) | point (mar jam) | point (oct nov) |
| Point Z1 | 700 | 100-140 | 24,6 % | 18,7% | 25,6% | 8,1% | Effet max | Effet secondaire |
| Point Z2 | 1100 | 20-60 | 7,8 % | 11,3% | 17,0% | 16,3% | Effet secondaire | Effet max |
| Point Z5 | 2600 | 320-340 | 15,3 % | 13,0% | 7,3% | 16,7% | Effet secondaire | Effet secondaire |
| Point Z6 | 670 | 40-80 | - | - | 23,5% | 13,4% | Effet max | Effet max |
| Point Z7 | 730 | 300-340 | - | - | 8,3% | 18,0% | Effet secondaire | Effet max |
| Zone témoin | 3600 | 180-200 | 6,4 % | 6,7% | 3,5% | 2,5% | Témoin | Témoin |

- ❖ 1e campagne : Z1 et Z6 sont les plus susceptibles d'être exposés aux retombées potentielles du site
- ❖ 2e campagne : Z7, Z6, Z2 et Z1 sont les plus susceptibles d'être exposés aux retombées potentielles du site.
- Le témoin est peu susceptible d'être exposé aux retombées potentielles de l'UVE.

Résultats - Dioxines/Furanes période mai



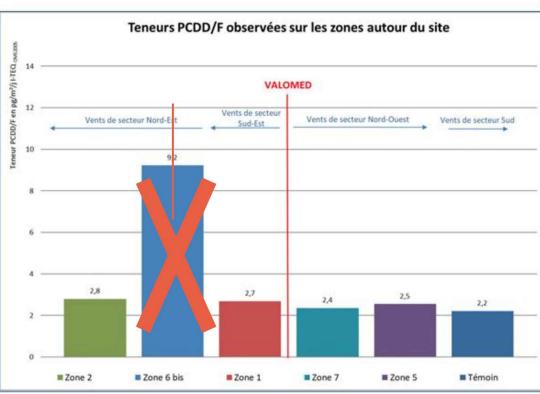
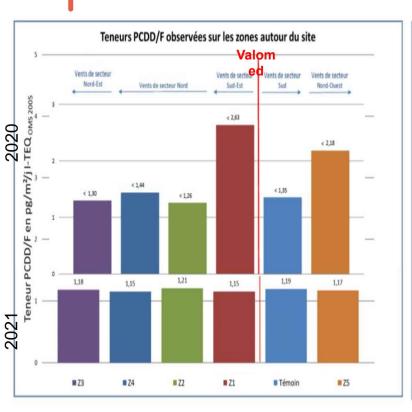


Figure 8 : Teneurs en dioxines et furanes mesurées sur les différents points

Figure 14 : Teneurs en dioxines et furanes chlorés mesurées sur les différentes zones

Résultats - Dioxines/Furanes période octobre



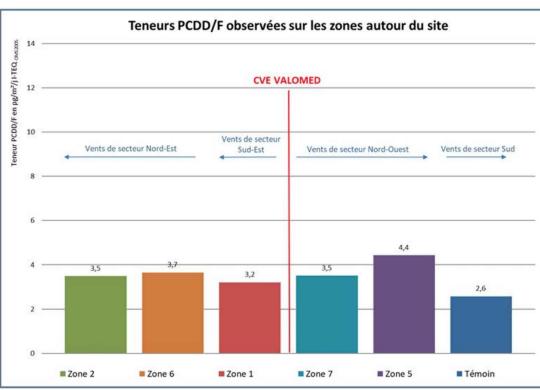


Figure 15 : Teneurs en dioxines et furanes chlorés mesurées sur les différents points

Figure 8 : Teneurs en dioxines et furanes mesurées sur les différents points

Répartitions des congénères - Dioxines/Furanes Mai

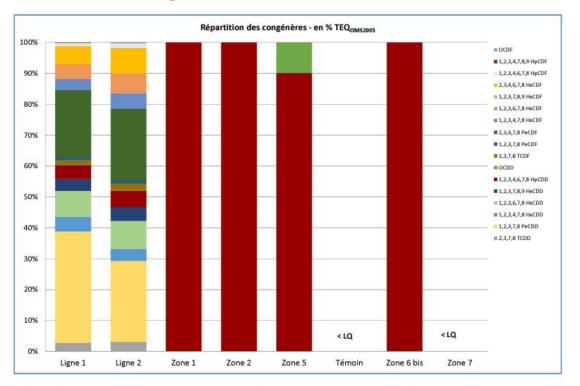


Figure 17 : Répartition en pourcentage TEQ (OMS) des congénères PCDD/F quantifiés à l'émission et au niveau des zones de mesures par jauges OWEN

Répartitions des congénères - Dioxines/Furanes Octobre

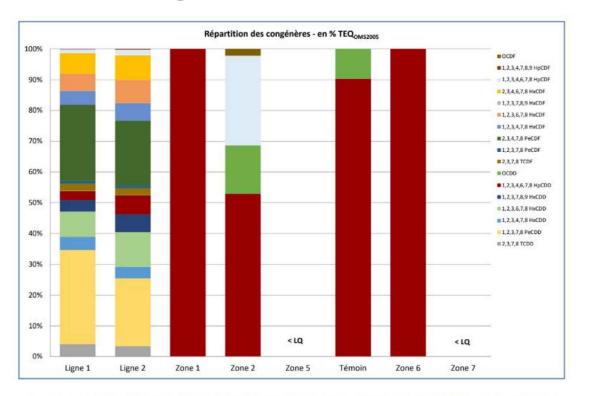


Figure 18 : Répartition en pourcentage TEQ (OMS) des congénères PCDD/F quantifiés à l'émission et au niveau des zones de mesures par jauges OWEN

Résultats - Métaux mai

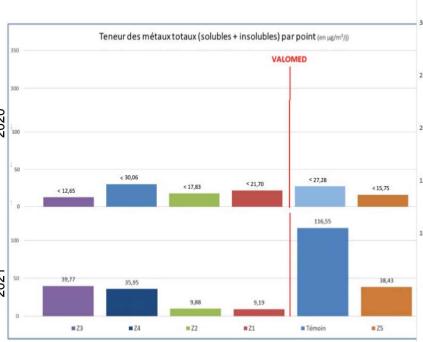


Figure 12 : Teneurs en métaux totaux mesurées sur les différents points

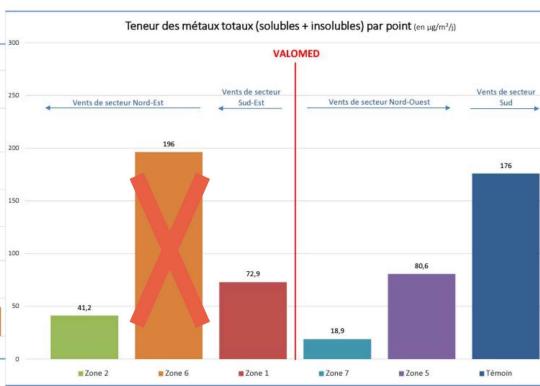


Figure 20 : Teneurs en métaux totaux mesurées sur les différentes zones

Résultats - Métaux octobre

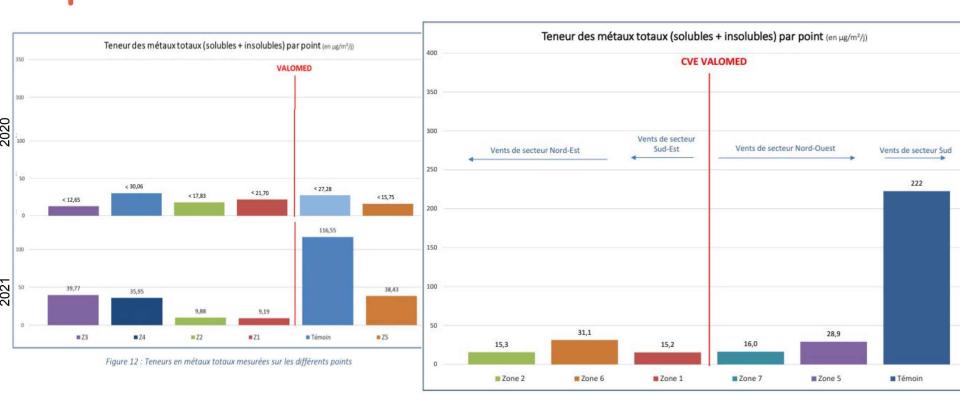


Figure 20 : Teneurs en métaux totaux mesurées sur les différents points

Répartition des métaux 2022 mai

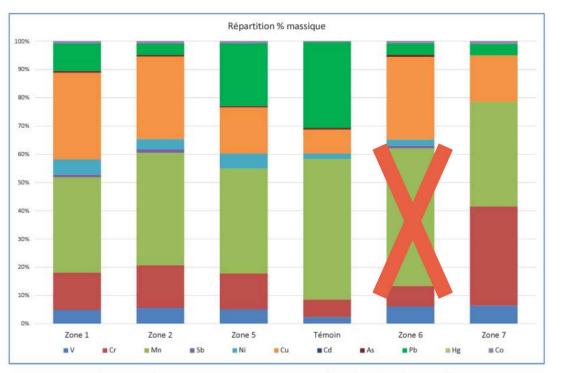


Figure 23 : Répartition en pourcentage massique des métaux lourds quantifiés

Répartition des métaux 2022 octobre

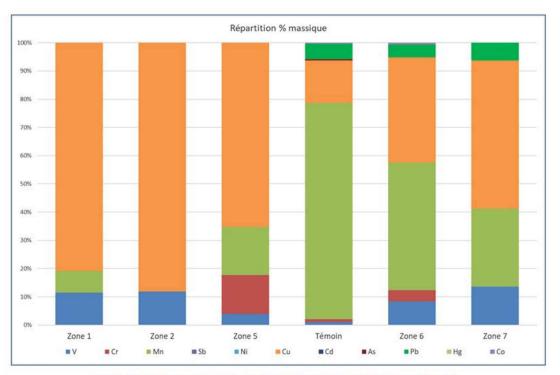


Figure 23 : Répartition en pourcentage massique des métaux lourds quantifiés

Synthèse

- Les conditions météo de la campagne sont représentatives des roses de vents des campagnes précédentes
- Les teneurs en PCDD/F sont inférieures au bruit de fond urbain en mai-juin
- Les teneurs en PCDD/F sont inférieures au bruit de fond urbain en oct-nov
- Les teneurs en métaux sont similaires sur les différents points, sauf pour le témoin, hors zone d'effet de notre site



Suivi sur les aiguilles de pin

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

Aiguilles de pin : campagne en Septembre 2022



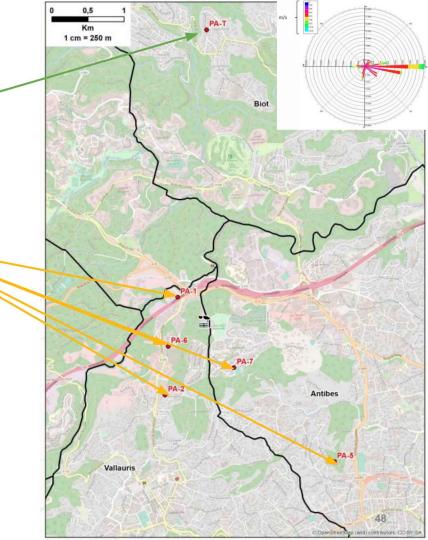
- En 2020 : Campagne sur les lichens
- Les lichens poussent préférentiellement sur des arbres peu présents dans la zone d'étude = difficulté à récolter une quantité suffisante
- ❖ Depuis 2021 : Campagne sur les aiguilles de pin pour les dioxines et furanes (suivi recommandations norme AFNOR NF-X-43-905)
- Depuis 2022 : ajout du suivi des métaux
- Présence importante de résineux et notamment les Pins Alep dans la zone d'étude
- Même principe d'accumulation, même interprétation

Les points de suivis Aiguilles de Pin

1 point témoin (à l'écart des vents dominants)

6 points

PA1, PA2, PA5, PA6, PA7 identiques aux points jauges de retombées atmosphériques et anciens points lichens



Descriptions des points de suivi

Tableau 2 : Description des sites de prélèvements.

| Site | Date | Commune | Localisation | Précision | Typologie |
|------|----------|-----------|-------------------------|---|-------------------|
| PA-1 | 08/09/22 | Vallauris | Chemin du Fugulère | Entrée du parking de Leroy Merlin | Impact principal |
| PA-2 | 08/09/22 | Vallauris | Chemin du Puisanton | Parking de Loxam | Impact principal |
| PA-5 | 08/09/22 | Antibes | Chemin des eucalyptus | Arbres d'ornement du centre aéré les Colonnes | Impact secondaire |
| PA-6 | 08/09/22 | Vallauris | Ancien chemin de Biot | Arbres du terre-plein central | Impact principal |
| PA-7 | 08/09/22 | Antibes | Rue Max Jacob | Arbres du stade Paul Charpin | Impact principal |
| PA-T | 08/09/22 | Biot | Avenue des chênes verts | Arbres du terre-plein central | Bruit de fond |

Tableau 3 : Distances des points de prélèvements par rapport à l'UVE.

| Site | D (m) | Orientation | Altitude (m) |
|------|-------|---------------|--------------|
| PA-1 | 510 | Nord-ouest | 109 |
| PA-2 | 1153 | Sud/sud-ouest | 170 |
| PA-5 | 2665 | Sud-est | 43 |

| Site | D (m) | Orientation | Altitude (m) |
|------|-------|-------------|--------------|
| PA-6 | 639 | Sud-ouest | 148 |
| PA-7 | 760 | Sud-est | 107 |
| PA-T | 4049 | Nord | 150 |

Tableau 1 : Impact des vents dominants par site.

| Site Impact vent | | | | |
|------------------|-------|--|--|--|
| PA-1 | 11,3% | | | |
| PA-2 | 4,6% | | | |
| PA-5 | 1,3% | | | |
| PA-6 | 8,2% | | | |
| PA-7 | 0,9% | | | |
| PA-T | 5,5% | | | |

Aiguilles de pin - Résultats des dosage de dioxines-furanes (en picogramme/g I-TEQ) avec LQ/2

Point en zone d'effet du site et dépôt le plus **haut** => influencé par une ou plusieurs sources locales

| Site | Total (pg/g) | Total I-TEQ |
|------|--------------|-------------|
| PA-1 | 7,0005 | 0,1224 |
| PA-2 | 2,1975 | 0,1113 |
| PA-5 | 4,6190 | 0,3034 |
| PA-6 | 3,1695 | 0,1550 |
| PA-7 | 2,0920 | 0,1254 |
| PA-T | 4,3720 | 0,1671 |

I-TEQ le plus élevé => proportion de congénères toxiques plus importante sur ce site

- ❖ PA2 < PA5 or, d'après les vents sur la période, PA2 est supposé être plus impacté par les vents de l'usine</p>
- ❖ PA6<PA5, or, d'après les vents sur la période, PA6 est supposé être plus impacté par les vents de l'usine</p>
- PA5 ≠ PA7 or, d'après les vents sur la période, PA5 est supposé être 2X plus impacté par les vents que PA7
- Dépôt massique le plus élevé en PA1 mais concentration <PA5 peu impacté par les vents de l'usine</p>

Aiguilles de pins - Résultats des dosage de dioxines-furanes (en I-TEQ picogramme/g MS)

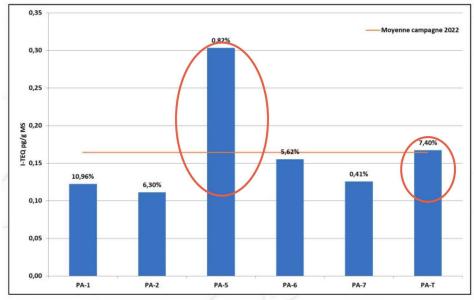
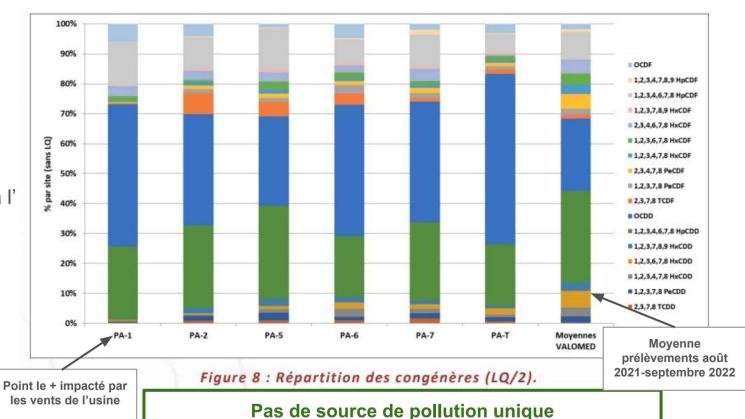


Figure 7 : Résultats des dosages de dioxines-furanes (LQ/2).

- PA5 est le plus impacté par la déposition organique, alors qu'il n'est quasiment pas exposé aux vents en provenance de l'usine.
- ◆ PA-2 est le impacté alors que l'influence des vents est plus importante que pour plusieurs autres sites comme PA5 et PA7

Aiguilles de pin - Répartitions des 17 congénères de dioxines-furanes dans les lichens et à l'émission

Pas de corrélation nette entre profils PCDD/F dans les aiguilles de pin et à l' émission



Comparaison N/N-1 en dépôts et concentration

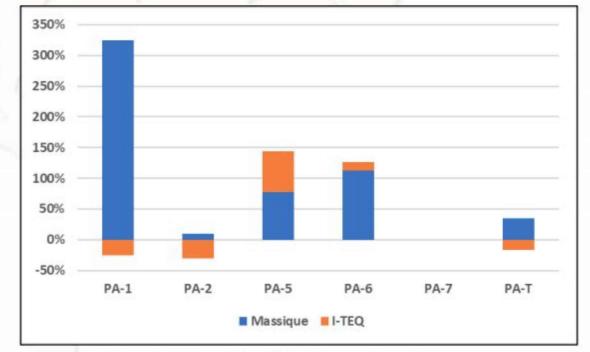
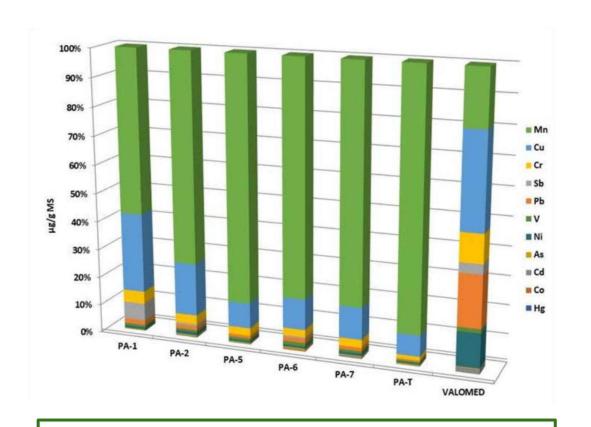


Figure 9: Evolution N/N-1 des dioxines-furanes.

- La concentration a augmenté en PA5 alors que peu impacté par les vents de l'usine (0,8%)
- Les dépôts ont augmenté en PA1 mais pas les concentration

Aiguilles de pin - Métaux



Synthèse

- Pas d'impact quantifiable par les aiguilles de pins, vis à vis des PCDD/F et des métaux
- Les sites les plus influencés sont à proximité de d'autres sources pouvant avoir un impact : autoroute, tissu industriel
- En rapprochant les résultats métaux et composés organiques, la distance à l'usine, les vents dominants, le modèle de déposition : Valomed ne peut pas être la seule source impactant la zone d'étude son influence n'apparaît pas non plus être prépondérante par rapport à d'autres sources que sont le trafic routier, les émissions résidentielles ou encore industrielles locales.



Merci de votre attention

RECYCLAGE & VALORISATION DES DÉCHETS

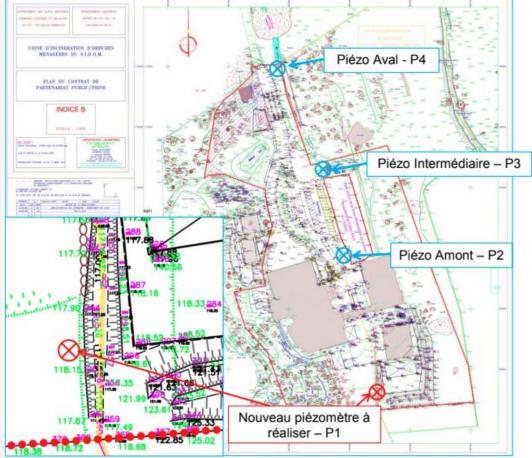


Figure 13 : Plan topographique de l'UIOM d'ANTIBES avec nouveau piézomètre Document sans échelle – Source : Arpenteurs Géomètres

Nouvelle nomenclature

| louveau piézomètre à réaliser - | P1 |
|---------------------------------|----|
| iézo Amont - | P2 |
| Piézo Intermédiaire - | P3 |
| Piézo Aval - | P4 |



UNITÉ DÉPARTEMENTALE DES ALPES MARITIMES ET DU VAR

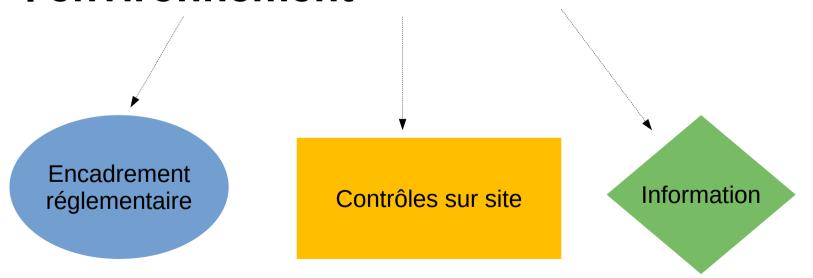
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

CSS VALOMED UVE Antibes 17/11/2023

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur



Rappel des missions de l'Inspection de l'environnement





Activités classées au titre des ICPE exercées par la société VALOMED

- •USINE D'INCINÉRATION D'ORDURES MÉNAGÈRES ET AUTRES DÉCHETS ASSIMILES
- •Site classé à autorisation: 2771. Installation de traitement thermique de déchets non dangereux

3520. Incinération ou coincinération de déchets

- •Exploitation encadrée par arrêté préfectoral du 05/09/1986 actualisée par divers APC dont le dernier du 23/11/2013 suite à une rénovation majeure des équipements du site ;
- •La société est autorisée pour l'Incinération de déchets non dangereux pour une capacité de 160 000 tonnes par an (+ 5000 tonnes pour 2019 et 3000 tonnes pour 2020 = > PAC) ;
- •Principal enjeu : rejets atmosphériques (dioxines, Hcl...), gestion des déchets.
- •Site soumis aux dispositions de la directive européenne n° 2010/75UUE du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) et dite « IED »
- •Site n'est pas concerné par le système d'échange de quotas CO2



Actes administratifs

- Arrêté préfectoral du 05/09/1986 actualisé par divers APC dont le dernier du 23/11/2013 suite à une rénovation majeure des équipements du site ;
- •Dernier arrêté préfectoral en date concernant l'installation: Arrêté préfectoral du 16 mai 2023 portant dérogation à l'interdiction de perturbation intentionnelle de l'espèce protégée Goéland leucophée au bénéfice de l'entreprise VALOMED ;
- Arrêté ministériel du 12 janvier 2021, relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération et de co-incinération de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre de la rubrique 3520 et à certaines installations de traitement de déchets relevant du régime de l'autorisation au titre des rubriques 3510, 3531 ou 3532 et de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;
- => engagement de mise en conformité aux MTD avant le 3 décembre 2023.



Dernière inspection réalisée le 30 septembre 2022

- Les thèmes vérifiés ont porté sur :
 - la prévention des nuisances sonores;
 - la protection contre la foudre ;
 - les déchets produits par l'établissement (REFIOM, mâchefers) ;
 - l'action nationale sur les déchets entrants (Contrôle sur site de 2 camions de déchets entrants;
- Bilan de l'inspection : Sur les 6 prescriptions contrôlées, l'inspection a reporté 2 constats susceptibles de suites administratives.



Suites de l'inspection

Constats susceptibles de suites :

1 - L'inspection a consulté sur le site le dernier rapport des installations protection foudre du 30/12/2021. Le rapport conclut: " En date du 29/12/2021.

L'installation de protection contre la foudre n'est pas conforme au contenu de la notice de vérification et maintenance (issu des préconisations de l'étude technique)." Le rapport fait état de 4 non-conformités.

L'exploitant possède un logiciel de suivi des non-conformités. Des actions correctives ont été engagées afin de lever les non-conformités réglementaires constatées. Au moment de l'inspection, seule la non-conformité concernant le parafoudre basse tension dont un composant reste à changer n'est pas rectifiée.

2 - Lors de la visite terrain, l'inspection constate la présence, à l'entrée du parking visiteur, d'un véhicule hors d'usage (VHU). Ce véhicule abandonné est sur cet emplacement depuis plusieurs jours, comme en témoigne l'accumulation de déchets végétaux autour de ses pneus percés.

Suite à ce constat, l'exploitant déclare avoir entamé une procédure d'enlèvement. Il a eu la confirmation de l'abandon du véhicule par son propriétaire qui est actuellement salarié du site.

Conclusion : Ces écarts à la réglementation ont été soldés par l'exploitant dans le cadre du contradictoire.



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

Unité départementale des Alpes Maritimes et du Var

Olivier ASTIER Chef de l'unité olivier.astier@developpement-durable.gouv.fr

Amandine CHEVILLON Adjointe au chef de l'unité amandine.chevillon@developpement-durable.gouv.fr

Mathieu PEGON Inspecteur de l'environnement – Pôle Déchets / Carrières mathieu.pegon@developpement-durable.gouv.fr

www.paca.developpement-durable.gouv.fr

